



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Consultation publique aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les projets suivants :

- **2^{ième} Projet de règlement 553-24 modifiant le règlement 540-23 sur les PPCMOI**
- **2^{ième} Projet de résolution sur la demande de PPCMOI no 2024-002**

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 14 mai 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Blaise-Sur-Richelieu a adopté par résolution les 1^{er} projets de règlement et de résolutions suivants :

- **1^{er} Projet de règlement 553-24 modifiant le règlement 540-23 sur les PPCMOI**
- **1^{er} Projet de résolution sur la demande de PPCMOI no 2024-002**

Le règlement 553-24 a pour but de modifier le règlement 540-23 en enlevant les dispositions sur la tarification dans le règlement 540-23.

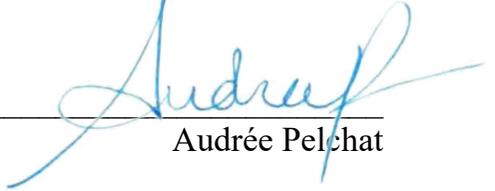
Le projet de résolution pour la demande de PPCMOI no 2024-002 vise à accorder à l'immeuble constitué du lot 4 539 542 du cadastre du Québec, l'autorisation de construire des mini-entrepôts en dérogeant aux éléments suivant du règlement de zonage et de la grille des usages et normes de la zone Ca-2

Une assemblée publique sera tenue le mardi 18 juin à 19h00 au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ces projets au bureau de la greffière-trésorière, situé au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au jeudi de 7h45 à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 16h.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 21^e jour de mai deux mille vingt-trois.

La greffière-trésorière,

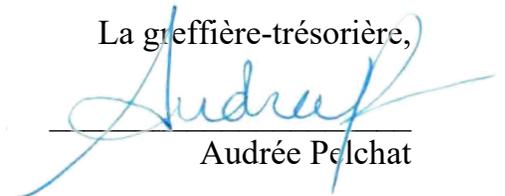

Audrée Pelchat

Certificat de publication

Je, soussignée, résidant à Saint-Sébastien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis relatif à la consultation publique dans le cadre d'une modification du règlement sur les PPCMOI no 540-23 et dans le cadre d'une demande relative au règlement sur les PPCMOI, aux endroits désignés par le Conseil entre 15 h 30 et 16 h 30, le vingt-et-unième jour de mai deux mille vingt-quatre.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-et-unième jour de deux mille vingt-quatre.

La greffière-trésorière,


Audrée Pelchat